



Rapport d'activités 2018



La COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI est un organe de concertation et de dialogue mis en place par :



Présidence: René Longet, Expert en développement durable, Genève

Secrétariat: Kathrin Gschwind, Office de l'environnement du canton du Jura, St-Ursanne

Assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol (DIB) Commission d'Information et de Suivi (CIS)

Rapport d'activités 2018

La Commission d'Information et de Suivi (CIS) de l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol (ci-après DIB) s'est réunie durant l'année sous revue les 13 mars, 6 juin et 24 octobre. La 2^e rencontre s'est tenue à Pfetterhouse et a été suivie d'un moment festif destiné à rappeler les 17 années de la Commission depuis sa fondation en 2001 et à marquer la prochaine clôture de ses travaux. En présence des 4 ministres qui se sont succédé durant ce temps au gouvernement jurassien et de nombreux anciens membres de la Commission, la contribution de celle-ci au succès de l'assainissement du site a été dûment soulignée.

L'intérêt d'un tel organe d'accompagnement lors de chantiers de ce type, avec ses nombreux risques d'incompréhensions, en vue de focaliser les énergies sur les facteurs de réussite du projet et d'assurer le droit à l'information, a été souligné par toutes les parties prenantes¹. Des institutions de ce type font partie de la démocratie de notre temps.

Dissolution de la CIS en 2019

Les fondateurs de la CIS, bci et le Canton du Jura ont aussi statutairement la compétence d'en décréter la dissolution, décision qui a été prise en automne 2018 et qui entrera en vigueur à fin mars 2019. Cette dissolution, normale dans un contexte de fin d'assainissement, ne doit pas empêcher les acteurs et parties de continuer de disposer d'informations quant aux diverses questions propres au suivi (modalités et exigences de suivi de la situation ces prochaines années, contrôles, en particulier des zones sableuses et de l'environnement), à l'information des parties (poursuite d'une information transparente, accès aux données, gestion des archives de la CIS et de leur accessibilité) et au devenir du site (aménagement du site, notamment à travers la Fondation Art et Forêt suscitée par Escale Bonfol). L'Office de l'environnement aura pour tâche d'assurer ce rôle d'instance de contact et d'information à l'avenir.

1.- Rôle et fonctionnement de la Commission

Instituée en 2001 dans le sillage de l'accord-cadre entre le Canton et bci Betriebs-AG (ci-après bci)², la Commission est la seule instance à réunir toutes les parties concernées par le projet, institutionnelles et de la société civile, suisses et françaises, de tous niveaux territoriaux : communes, Canton, départements, régions, États. Elle garantit la transparence du processus et soutient l'objectif d'un assainissement à haut standard environnemental et social et fonctionne en toute indépendance ; ses membres disposent du droit de poser toute question en relation avec le projet et de recevoir une réponse appropriée. En-dehors de ses réunions, elle est tenue informée des faits marquants.

Ses membres s'appliquent à eux-mêmes le principe de transparence et se comprennent comme partenaires loyaux dans l'exercice de leurs missions respectives. Le financement de la Commission est assumé par bci dans le cadre de ses engagements. Au fil des ans, la Commission s'est adjointe de nouveaux membres, passant de 16 organisations et entités à 26. Depuis fin 2007, ses séances font l'objet d'une prise de vues. Ces enregistrements sont conservés par l'Office de l'environnement du Canton et seront rendus disponibles ultérieurement.

Le site www.cis-bonfol.ch rend accessible la documentation et les procès-verbaux des séances. On peut également y télécharger gratuitement le film de 26 minutes «**C'est arrivé près de chez nous**» réalisé sur mandat de la Commission et financé par la Confédération Suisse, le Canton, bci, le Collectif Bonfol³ et la

¹ Discours disponibles sur <http://www.cis-bonfol.ch/fr/Seances/Reflets-des-seances/Rencontre-festive-du-6-juin-a-Pfetterhouse.html>

² Pour le texte de l'accord, voir : <https://www.jura.ch/DEN/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Accords-et-conventions.html>

³ Comprenant Pro Natura Jura, Greenpeace en Suisse, WWF Jura, Unia, Demeter Suisse, Les Verts de Franche-Comté.

Commune de Bonfol. Il retrace les étapes de la mise en place de la DIB, puis de son assainissement et situe ces problématiques dans leur contexte. Car les décharges à assainir dans le monde sont nombreuses⁴, les soucis des riverains semblables, les assainissements souvent controversés, les enjeux techniques, juridiques et financiers importants. **«C'est arrivé près de chez nous»** conclut sur notre rapport aux déchets et à la chimie et nous questionne sur notre capacité à parvenir à une «chimie propre».

2.- Modifications survenues dans la composition de la Commission

Lors de sa séance du 13 mars, la Commission a accueilli comme nouveaux représentants de la commune de Bonfol **MM Thierry Schaffter, titulaire, et Jean-Denis Henzelin, suppléant.**

3.- Travaux de la Commission durant l'exercice 2018

Rencontre festive du 6 juin 2018 à Pfetterhouse

Le 6 juin 2018, une quarantaine de personnes, membres et anciens membres de la CIS, ainsi que l'ensemble des ministres du Canton du Jura en charge du dossier, soit MM Kohler, Schaffter, Receveur et Eray, ainsi que Mme la sous-préfète d'Altkirch, Mme Marie-Claude Lambert, se sont retrouvés à Pfetterhouse pour se réjouir de la fin du processus d'assainissement de la DIB et se féliciter de la contribution de la CIS. Les parties prenantes se sont exprimées à cette occasion, soit, pour le canton M. Eray, pour bci Betriebs-AG M. Fischer, directeur, pour les collectivités françaises M. Frisch, hôte de l'événement en tant que Maire de Pfetterhouse, pour les ONG du collectif Bonfol Mme Lucienne Merguin, représentante de Pro Natura Jura, pour la commune de Bonfol M Jean-Denis Henzelin, ancien Maire, ainsi que M. René Longet, président de la CIS.



L'ensemble des intervenant.e.s⁵ ont souligné l'importance de ce forum innovant qui a permis un échange égal entre partenaires par nature inégaux, une convergence autour de l'affirmation d'objectifs communs à travers des rôles différents, sachant aussi que cet assainissement réussi porte témoignage que nous avons à réparer sur de nombreux lieux de notre Terre les dommages que nous lui avons infligés et que prévenir vaut bien mieux que guérir.

⁴ Dont plusieurs milliers, nettement plus petites certes, en Suisse (cf. interview de Mme Christiane Wermeille, cheffe de la section sites contaminés à l'OFEV, Berne, *Newsletter bci* n° 8, juillet 2013, http://www.bci-info.ch/pdf/bci_newsletter_08-2013_fr.pdf et ci-après).

⁵ Discours disponibles sur : <http://www.cis-bonfol.ch/fr/Seances/Reflets-des-seances/Rencontre-festive-du-6-juin-a-Pfetterhouse.html>

Une leçon aussi de compétence technique, de responsabilité entrepreneuriale, d'efficacité administrative et de ténacité politique, qui montre que le contrairement à une méfiance qui se répand, le niveau politique n'attend que d'être occupé par des magistrat-e-s dévolu-e-s au bien commun. Le côté transfrontalier d'une décharge se situant exactement sur la ligne de partage des eaux du Rhône et du Rhin a également été une source importante de dynamique, mobilisant deux départements dans deux régions différentes

Résumé des débats de la Commission en 2018

L'essentiel des thèmes traités durant l'année sous revue a été la situation des zones sableuses, le suivi de la déconstruction des installations du site, le réaménagement de celui-ci et la découverte de l'utilisation en 1968 de graviers du Rhin sur des chemins vicinaux à Bonfol.

Situation des zones sableuses

Le réseau de surveillance dans la formation argileuse compte une cinquantaine de piézomètres ; l'on se trouve dans des milieux parfois très hétérogènes (présence de zones sableuses) où les points de prélèvement présentent parfois encore des contaminations élevées. Dans ces milieux, la circulation d'eau est lente, les volumes et débits relativement petits mais on n'observe pas d'impact sur les biens à protéger lié à ces contaminations. Dans plusieurs piézomètres, bci injecte depuis 2017 de l'eau pour accélérer le captage par pompage des substances polluantes: la plus grande partie des eaux injectées est récupérée et traitée dans une station d'épuration avant d'être rejetée dans l'environnement.

bci a remis début 2018 un état des lieux au Canton dont il ressort que pour la lentille nord, les teneurs en micropolluants ont très fortement décrû à tous les points d'observation depuis janvier 2016 et que les gradients hydrauliques se sont inversés pour aboutir à un retour de l'eau en direction de l'excavation de la DIB. Une pollution subsiste dans le secteur nord-est vers l'ancienne tranchée ferroviaire et sur quelques exutoires. Les investigations se poursuivent dans ce secteur.

S'agissant de la lentille sableuse sud, dans les analyses effectuées directement à la sortie du tuyau, les concentrations mesurées sont très faibles mais augmentent lorsqu'il s'agit d'eaux ayant stagné dans les puits. Ce phénomène est connu et est lié à une contamination proche du puits. La poursuite du pompage de ces eaux pour traitement dans une station d'épuration va se prolonger sur plusieurs années.

Déconstruction des installations et évacuation des matériaux

La notice d'impact élaborée lors du permis de construire comprend les règles à suivre pour toutes les phases de la déconstruction. Si techniquement celle-ci ne pose pas de problèmes particuliers, le fait que ces matériaux ont été en contact avec des substances toxiques impose diverses précautions. Ainsi, le matériel issu du site a été échantillonné et analysé par CSD, mandataires de bci, selon un programme adapté aux substances présentes dans la DIB avant d'être envoyé en traitement thermique ou recyclé. En tout, 15'000 t de béton concassé, 4'000 t de métaux de façade, 5'000 t d'enrobés bitumineux, 200 t provenant de l'installation de traitement de l'air de la halle et 1'300 t de déchets divers triés ont été traités et évacués.

L'essentiel ces matériaux a pu être recyclé, sous le contrôle du bureau CSD, en fonderie pour le fer, sous forme de granulats pour le béton en vue de leur incorporation dans du béton lié à raison de 30%. Les enrobés bitumineux ont pu être retraités après lavage sous haute pression par recyclage à chaud. L'installation de traitement de l'air de la halle a été décontaminée et déconstruite par l'entreprise Baskarad de Würenlingen (AG), après analyse des matériaux par une entreprise allemande; les métaux ont été amenés en fonderie, où, s'il restait des traces de polluants organiques, ces derniers sont totalement détruits, et d'autres composantes traitées par incinération. L'ensemble des divers autres déchets de chantier ont fait l'objet d'un tri et d'une évacuation en fonction des dispositions légales.

S'agissant du béton, des carottages de 5 cm ont été effectués, chaque cm prélevé étant analysé. Les valeurs de référence retenues sont celles de l'OLED⁶ pour les métaux lourds et celles fixées par l'OFEV pour la DIB pour les anilines, retenus comme traceurs, soit un maximum de 0,05 mg/kg. Les analyses ont montré une teneur en métaux lourds largement inférieure aux limites légales et, pour les anilines, des traces sur la couche superficielle. Des concentrations localement importantes pour le radier du bunker,

⁶ Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, RS 814.600, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141858/index.html>

où les tôles métalliques de protection avaient été endommagées, ont nécessité une élimination par traitement thermique.

Pratiquement tous les déchets de béton ont pu être apportés au recyclage après lavage des granulats à haute pression ; après ce traitement, plus aucune trace d'aniline n'a été constatée. Pour ce lavage, l'Office de l'environnement avait validé d'abord un essai puis ses résultats avant d'autoriser le lavage et la réutilisation de ces matériaux. Ces lavages sont des traitements relativement simples qui nécessitent un traitement des eaux de lavage par des filières déjà en place.

Quant au radier, après piquage de la couche superficielle, l'élimination par traitement thermique a été retenue, à savoir le passage en incinération où les molécules organiques sont éliminées, le solde restant comme mâchefer. En tout, c'est une tonne de béton qui est partie en incinération sur les 15'000 qui ont pu être recyclées après lavage. Pour les matériaux destinés à être incinérés, CSD s'est assuré que, durant leur parcours jusqu'aux sites d'élimination, ils ne puissent être en contact avec des eaux de pluie ou, si c'est le cas, que ces eaux soient récupérées et traitées en STEP avant d'être évacuées. Le Canton a suivi de près ces travaux et le parcours des divers matériaux, en fonction du concept de gestion des déchets de chantier établi par bci et approuvé par l'autorité cantonale.



Réaménagement du site

Le site était resté en zone forestière durant toute son exploitation d'abord comme glaisière puis comme décharge, ces affectations ont été considérées pendant tout ce temps comme des défrichements provisoires. Dès lors, pour le réaménagement prévu dans le projet LandArt d'Escale Bonfol, une autorisation de défrichement définitif devait être accordée par le Département cantonal de l'environnement dans le cadre du plan spécial. La décision a été rendue en décembre 2018, assortie de mesures de compensation. En l'occurrence, le réaménagement dépasse de peu la limite des 5'000 m², si bien qu'un préavis a été demandé à la Confédération conformément à la loi fédérale sur les forêts ; l'OFEV a rendu un préavis positif.

Le réaménagement du site avait fait l'objet en 2007 d'un plan spécial cantonal, prévoyant que le site retrouve son affectation forestière initiale. Ce plan spécial devait être modifié pour le projet LandArt, qui propose de conserver 200 m du mur de soutènement (hauteur de 10 m) de la halle d'assainissement et la construction d'une tour d'observation de 40 m de hauteur.

En date du 26 février 2018, le Gouvernement jurassien a procédé à l'examen préalable du Plan spécial LandArt. Il en a approuvé le principe moyennant la prise en compte d'un certain nombre de points, qu'Escale Bonfol a par la suite intégrés à son projet. Deux documents juridiques ont été validés en date du 20 novembre en assemblée communale. Le 1^{er} est une Convention entre la Commune de Bonfol et bci qui précise les droits et devoirs de la commune et de bci quant au projet, spécialement quant au maintien du mur sur le site et la construction de la tour.

Le 2^{ème} est l'accord particulier qui précise entre autres les prestations de bci concernant les frais éventuels, la prise en charge des dommages directs et indirects pouvant découler de l'ancienne DIB assainie et les responsabilités concernant les installations maintenues. bci souhaite que le droit de superficie qui lui avait été accordé soit rétrocédé au plus vite à la commune propriétaire, qui voudrait toutefois pour cela que le permis de construire soit délivré. bci attendra pour déconstruire le solde du mur

ainsi que la voie ferrée posée en 2009, mais pas au-delà de fin 2019, si certaines conditions ne sont pas remplies.

En fonction de ces préalables juridiques accomplis, le nouveau plan spécial LandArt pourra être soumis à enquête publique puis à l'assemblée communale au cours du premier semestre 2019. Il définira les affectations du sol, les constructions dans le secteur du site et les équipements à réaliser : dessertes, chemins piétonniers, stationnement, l'entretien, les autorisations de défrichement, et le délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur de ce plan spécial pour réaliser les aménagements liés au mur. Sous réserve d'oppositions, la décision cantonale finale devrait donc être prochainement rendue.

Restera à rassembler les moyens financiers nécessaires. La question de la desserte ferroviaire doit également être finalisée avec les CJ. Ces derniers n'y sont pas opposés, mais l'horaire de circulation des draines touristiques doit être compatible avec l'épisodique desserte de la scierie de Bonfol et validé par les autorités fédérales compétentes.

La 1^{ère} étape du projet, devisée à 1,6 million de francs, comprend l'aménagement et la végétalisation du mur, un arboretum d'un côté du mur et des plantations de chênes en deux cercles concentriques de l'autre, et le reboisement du reste du site. Un apport financier pour l'entretien du site devra également être assuré. Devisée à 3 millions, la tour d'observation de 40 mètres sera réalisée en 2^{ème} étape en fonction du financement obtenu. L'association Escale Bonfol versera jusqu'à 200'000 CHF pour le développement du projet et créera une Fondation afin de rechercher le solde.



Dans le cadre de la finalisation du plan spécial, Pro Natura Jura a soumis un projet en faveur des chiroptères (chauves-souris). Si les lieux choisis ne font pas partie du périmètre du projet LandArt, les auteurs du projet sont ouverts à toute suggestion d'aménagement spécifique à la chauve-souris dans le cadre du réaménagement du site de la décharge. Ainsi sont prévues des clairières et des lisières étagées propices à ces espèces protégées et il serait aussi imaginable de fixer quelques nichoirs à chauves-souris sur le mur maintenu.

Un autre enjeu soulevé par Pro Natura a été le projet de cabanes forestières dans les arbres, prévues par l'Association Escale Bonfol pour générer des rentrées financières à travers leur location. L'installation de telles cabanes nécessite un permis de construire cantonal et l'association Escale Bonfol a préparé une demande dans ce sens soutenue par les Autorités communales. Toutefois, comme, sauf cas très particuliers, le droit suisse ne permet pas de construire des cabanes en forêt, ce projet a été refusé.

Utilisation de graviers du Rhin lors de travaux routiers à Bonfol en 1968

La Commission a été alertée par un de ses membres sur une note émanant de Geigy-Werke Schweizerhalle AG et datant de 1968. Son auteur, à signature illisible, y évoque la vidange d'une fosse contenant des boues ferreuses (comprenant entre 0,5 et 1% de substances toxiques de la chimie organique) sise dans le périmètre d'une usine chimique à Schweizerhalle. Le contenu de cette fosse a

été extrait entre les 13 et 27 juillet 1966 et classé en trois catégories par le géologue responsable, M Schmassmann, mandaté par le Canton de Bâle-Campagne.

1'900 t ont été évacuées dans la DIB, 1'300 t de matériaux estimés « pratiquement propres » ont servi à recouvrir une fosse à Muttenz (BL) et 750 tonnes, qualifiés de « pratiquement pas pollués » utilisées pour la construction de chemins sur la commune de Bonfol. Cette quantité représente environ 300 m³, soit une trentaine de camions de 10 tonnes. La question est de savoir sur quels chemins ces matériaux ont pu être déposés et quelle est la pollution en résultant et les précautions à prendre le cas échéant. Un remaniement parcellaire se prépare à Bonfol et il y a risque de dispersion en cas de travaux réalisés sur ces chemins.

Suite à cette information, le Canton a demandé à bci de prendre position. bci n'a observé aucune anomalie sur l'ensemble du réseau de surveillance, sachant qu'il y a plus de 50 points de mesure sur le territoire de la commune de Bonfol, comprenant des sources, des cours d'eau et des eaux souterraines. L'interrogation des archives des 8 firmes impliquées dans le projet n'a donné aucun résultat, par plus que les investigations au niveau des archives communales. De plus, la plupart des personnes impliquées à cette époque sont décédées. Dans la comptabilité de bci, on trouve toutefois un poste devisé à 1,4 mio de francs pour la mise en place et l'entretien de chemins sur le site de l'ancienne décharge. Le canton part du constat que ces matériaux ont bien été déposés par une entreprise de la chimie bâloise.

En été 2018, une investigation visuelle menée par bci avec l'aide du garde forestier communal a permis d'identifier des éléments silicieux (gneiss, quartzites, grès, etc) sous forme de galets et de graviers du Rhin sur deux tronçons de chemins forestiers situés sur le tracé de l'ancienne route de desserte de la décharge, soit en tout quelque 300 mètres. Ces matériaux ont servi à des travaux de renforcement et sont estimés à 480-860 t, ce qui correspond aux quantités recherchées. L'observation de ces matériaux à l'aide de 7 sondages n'a détecté aucun déchet ni indice de pollution.



Après 50 ans, trois phénomènes principaux ont pu intervenir, l'évaporation, la lixiviation vers le bas pouvant amener à une accumulation dans la couche sous-jacente, et une partie de biodégradation propre au milieu naturel oxygéné. Autour de l'ensemble de ce site, le réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines et de surface ne montre pas de problème particulier.

En octobre 2018, 12 sondages ont été réalisés à la pelle mécanique, puis six échantillons, provenant de ces matériaux ainsi que de couches sous-jacentes, analysés ; une analyse de métaux est également

faite. Une faible teneur en anilines a été constatée pour une partie de ces matériaux (0,03 mg/kg, soit environ 10 g pour l'ensemble). Le Canton a conclu en décembre 2018 que ni la population, les eaux souterraines ou les eaux superficielles ne sauraient être impactées au vu des concentrations relevées ; les lieux sont désormais classés comme site pollué ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement.

Santé et sécurité au travail

Aucun élément particulier n'est à relever pour l'exercice 2018.

Suivi environnemental

Rappel de l'organisation

Pour toute la durée du chantier, le Canton a demandé à bci la mise en place d'un Suivi environnemental de réalisation (SER). Tous les contrôles et analyses sont transmis à l'Office cantonal de l'environnement et rendus publics sur le site Internet de bci, à travers les Rapports intermédiaires du Suivi environnemental de réalisation (RISER), portant notamment sur les eaux, la STEP et l'air⁷. bci est responsable de la mise en œuvre du Concept de surveillance et de sécurité (CSS)⁸.

Mis en place par bci et validé par le Canton et ses experts du CHYN (Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel), ce concept évolutif fixe les paramètres à analyser, l'implantation des points de contrôle et la périodicité des prélèvements. Quelque 50 substances (molécules chlorées, éthers, anilines, aromatiques nitrés, etc...) sont suivies dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines et de surface sur 75 points de mesure. Le Canton procède à des prélèvements en eaux de rivière dont les résultats sont publiés sur son site Internet⁹.

Ce suivi de l'environnement s'est poursuivi pendant la phase de démolition, avec une surveillance des cours d'eau, des sources et des eaux souterraines, de la même manière que durant la phase d'assainissement. Ce n'est qu'une fois tous les travaux de démolition achevés que l'on passera à la phase de surveillance adaptée au post-assainissement. Cette surveillance des eaux de surface, de la nappe phréatique et des sources se poursuivra au minimum pendant 10 ans.

Résultats du suivi environnemental en 2018

STEP

Les eaux issues de la STEP ont fait l'objet de deux campagnes d'analyses effectuées pour le compte du canton par le laboratoire cantonal de Neuchâtel, en date du 18 avril et du 13 juin (ligne 2) ; aucune anomalie n'a été constatée¹⁰. Le traitement sur la ligne 1 avait été arrêté le 8 novembre 2017 avec approbation du canton, mais pour traiter les eaux d'un pompage sur le site, il a été décidé de réactiver la ligne 1 et son arrêt définitif 1 a eu lieu le 15 décembre 2018. Toutes les eaux produites sur le site sont désormais traitées sur la ligne 2. Au besoin, des transports vers la STEP industrielle de ProRhenon pourraient être envisagés pour des eaux présentant un DOC trop élevé.

Ordinairement, les effluents industriels sont envoyés dans les réseaux communaux et traités en STEP publiques. Le cas de Bonfol est particulier avec une palette de substances particulières et le canton a demandé la mise en place d'une phase pilote avant de donner une autorisation pour l'acheminement des eaux dans la STEP intercommunale de Bonfol (SEVEBO, Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Vendlincourt et Bonfol). Ce ne sera qu'à la fin de l'essai pilote que le canton pourra prendre la décision définitive de traiter ces eaux au SEVEBO. En plus des analyses à réaliser par bci, l'Office de l'environnement a intégré dans son programme de surveillance le suivi de la sortie de la SEVEBO pendant cette phase pilote dans ses analyses.

⁷ <http://www.bci-info.ch/Info,Fact%20Sheets%20et%20Rapports?lang=fr>

⁸ <http://www.jura.ch/DEN/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Role-du-Canton/Surveillance.html>

⁹ <http://www.jura.ch/DEN/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Role-du-Canton/Surveillance.html>

¹⁰ <https://www.jura.ch/DEN/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Role-du-Canton/Surveillance.html>

Surveillance des eaux de l'environnement:

Une grande campagne d'échantillonnage a eu lieu entre les 13-15 mars 2018 ; ses résultats seront utiles pour configurer le programme de surveillance pour le suivi post-assainissement.

Signalons la parution, début décembre 2017 auprès des Editions Friedrich Reinhardt de Bâle du très bel ouvrage richement illustré «*Décharge industrielle de Bonfol, un assainissement réussi*». Publié par bci sous la direction de **M. Bernhard Scharvogel**, il donne la parole à 19 acteurs de ce vaste projet, dont le président de la Commission. Cette publication de 239 pages offre un panorama complet, aussi sur le plan historique et géographique, du projet et constitue une excellente documentation.

5. - Comptes 2018

Rubriques	Budget 2018 (CHF)	Comptes 2018 (CHF)
Frais de repas, de déplacement et de séance	2'000.00	9'705.95
Communication et information	1'000.00	479.75
Enregistrement vidéo	8'000.00	5'970.00
Divers, imprévus	4'000.00	20.80
Accompagnement administratif	15'000.00	13'914.85
TOTAL	30'000.00	30'091.35

St-Ursanne, le 29 mars 2019

René LONGET
Président

Annexe : Liste des membres de la Commission au 31.12.2018

Président

- **Longet René**

Entités fondatrices

- **Canton du Jura (2 voix): Eschmann Patrice**, chef de l'Office de l'environnement, **Schaffter François**, Juriste ; *suppléants: Fernex Jean, Buser Marcos*
- **bci (2 voix): Fischer Michael**, directeur de la bci Betriebs-AG ; vacant
- **Institutions suisses**
- **Office fédéral de l'environnement (OFEV) (1 voix): Hitzfeld Bettina**, Cheffe de la Division Sol et biotechnologie ; *suppléant: Hammer Bernhard*
- **Commune de Bonfol (2 voix): Schaffter Thierry**; *suppléant: Henzelin Jean-Denis*
- **Commune de Beurnevésin (1 voix): Egloff Daniel**, *suppléant: vacant*

Institutions françaises

- **Région Alsace - Administration (1 voix): Bellec Simon**, Agence régionale de santé (ARS)
- **Département du Territoire de Belfort - Conseil départemental (1 voix): Rousse Frédéric**, *suppléant: Richert Jean*
- **Département du Territoire de Belfort - Administration (2 voix): vacant**
- **Région Alsace – Administration (1 voix): Vallart Jacques**, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), *suppléant: Heimanson Carl*, Agence régionale de santé (ARS)
- **Département du Haut-Rhin - Conseil général (1 voix): Reinhard Armand**, Conseil général du Haut-Rhin, *suppléant: Walter Georges*, directeur du Pôle Environnement et Cadre de vie
- **Département du Haut-Rhin - Administration (2 voix): Scherrer Pierre, Comesse Jean-Michel**
- **Préfecture du Haut-Rhin: Guenot Emmanuelle**, Sous-Préfète d'Altkirch
- **Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) (1 voix): Dietmann Daniel**, *suppléant: Waechter Antoine*
- **Communauté de Communes du Sud Territoire : (1 voix): Duprez Jean-Jacques** ; *suppléants : Cuche Jérémy, Ecoffey Hubert*
- **Commune de Pfetterhouse (1 voix): Frisch Jean-Rodolphe**, Maire; *suppléant: Heyer Morand*, adjoint
- **Commune de Réchésy (1 voix): vacant**

Société civile

- **WWF Suisse (1 voix): Etter Marie-Anne**
- **Greenpeace en Suisse (1 voix): Wüthrich Matthias**; *suppléant: Zenger Yves*
- **Pro Natura Jura (1 voix): Egger Jean-Pierre** ; *suppléante: Merguin Rossé Lucienne*
- **Unia Le Syndicat (1 voix): Marchena Angel**, secrétaire régional ; *suppléant: Hamel Arthur*
- **Demeter Suisse, (1 voix): Küffer Heer Susanne**
- **Collectif Bonfol franco-suisse (1 voix): Fousseret Alain**, Conseiller régional ; *experts: Walther Jean-Louis, Forter Martin*
- **Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté (1 voix): Lassus Michel**
- **Chambre de commerce et d'industrie du Jura (1 voix) : Gerber Jean-Frédéric**, Directeur
- **Equiterre (1 voix) : Chevalley Isabelle** (association dissoute en mars 2018)
- **Alsace Nature Haut-Rhin (1 voix) : Bernhard Pierre**; *suppléant: Pluskota Jean*

Secrétariat de la Commission

- **Office de l'environnement, Canton du Jura, Gschwind Kathrin**